

« DANSE ! »**Article 1 : Organisation du concours**

Le Service Culture et Vie des Campus de l'Université Bretagne Sud organise un concours de photographies sur le thème « **Danse !** » du 20 novembre 2025 au 20 janvier 2026.

Ce concours est organisé dans le cadre de la **Semaine de la Danse de l'UBS**, qui se tiendra du 16 au 20 mars 2026. Il vise à valoriser la créativité photographique autour de la danse sous toutes ses formes : classique, contemporaine, urbaine, folklorique, etc.

Article 2 : Conditions de participation

- Le concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits à l'Université Bretagne Sud au titre de l'année 2025-2026, et à tous les personnels de l'Université Bretagne Sud
- Les mineurs peuvent participer avec autorisation parentale.
- Les membres du jury et de l'organisation ne peuvent concourir.
- Une seule photo par participant est autorisée.

Article 3 : Modalités de participation

- La photo doit être envoyée entre le 20 novembre 2025 au 20 janvier 2026 (23h59), à l'adresse mail culture@listes.univ-ubs.fr. Le fichier doit être nommé : **Nom_Prenom_Titre de la photo.jpg**
- La photo doit être au **format JPEG**, dans une résolution suffisante pour éditer la photo nettement en format 30x40 cm.
- La photo devra être accompagnée d'un court texte comportant : Titre de la photo, lieu, année, brève description de la photo.
- La photo doit être **originale, non retouchée de manière excessive**, et respecter le thème « **Danse !** ».
- La photo ne doit pas comporter d'éléments à caractères diffamatoires, injurieux, pornographiques, racistes ... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit.
- Le participant garantit être l'auteur de la photo et avoir obtenu les **autorisations nécessaires** pour toute personne identifiable.

Article 4 : Droit à l'image et propriété intellectuelle

- En soumettant sa photo, le participant autorise l'organisateur à l'utiliser **sans but lucratif** pour la promotion du concours (exposition, site web, réseaux sociaux, presse), sans modification, sans contrepartie financière, et ce pour une durée indéterminée.
- Les droits d'auteur restent la propriété du photographe.
- L'Université Bretagne Sud se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de la loi en matière de droit d'auteur et de droit à l'image.

Article 5 : Sélection, jury et vote du public

Le jury, composé des membres du Service Culture et Vie des Campus de l'UBS et d'une photographe professionnelle, sélectionnera 15 photos finalistes parmi les photos reçues.

Les décisions du jury sont **sans appel**.

- Les photos seront évaluées selon :
 - Respect du thème
 - Originalité et créativité
 - Qualité technique (cadrage, netteté)
- Le jury désignera les lauréats du 1er et du 2ème prix.
- Prix du public : les 15 photos finalistes seront mises en ligne sur le site web de l'Université Bretagne Sud <http://www.univ-ubs.fr/> et soumises au vote du public du 26 janvier au 9 février 2026. Un « prix du public » sera attribué à l'auteur de la photo ayant obtenu le plus de votes à la date du 9 février 2026 à 12h.
- Une exposition des 15 photos finalistes et une remise des prix seront organisées lors de la Semaine de la danse de l'Université Bretagne Sud, qui se déroulera du 16 au 20 février 2026.

Article 6 : Les prix

- 1er prix : Un carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 50€
- 2e prix : Un panier garni d'une valeur de 30€
- Prix du public : Un carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 50€
- Les prix ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 7 : Responsabilité

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers.
- Le concours peut être annulé ou modifié en cas de force majeure.

Article 8 : Données personnelles

- Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du concours.
- Conformément au RGPD, les participants peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données à culture@listes.univ-ubs.fr.

Article 8 : Données personnelles

- La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
- Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Service Culture et Vie des Campus
Université Bretagne Sud
Faculté des Sciences et sciences de l'Ingénieur
2 rue Coat Saint-Haouen, 56100 Lorient
Tel : 02 97 87 58 38 / E-mail : culture@listes.univ-ubs.fr